

DICRIM

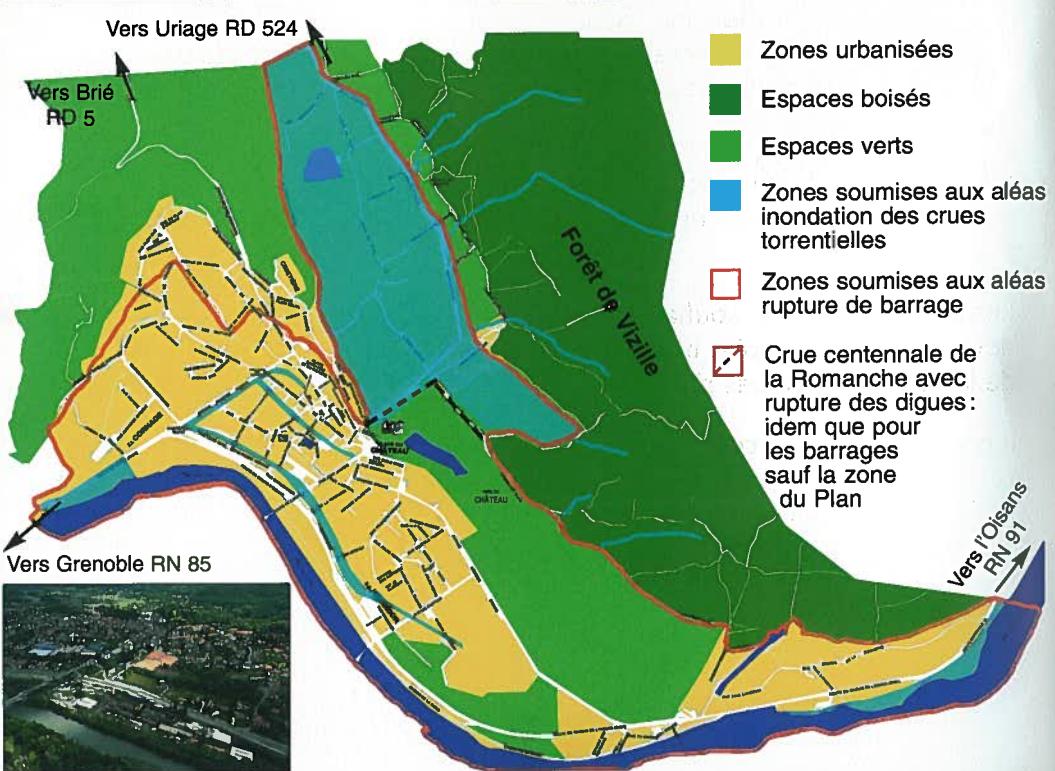


Document d' Information Communale sur les Risques Majeurs

à Vizille

DOCUMENT
2005
CONSERVER





Développer la “culture du risque” !

Les services de l'État ont recensé, dans un Document Communal Synthétique (DCS), pour chaque commune de l'Isère, les risques majeurs qu'elle pourrait subir et leurs conséquences prévisibles.

Un événement potentiellement dangereux n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité importante.

L'une des missions principales d'un Maire étant d'assurer la protection des personnes et des biens, les services municipaux ont donc réalisé un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) qui reprend les informations transmises par le Préfet. Elles indiquent les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter notre commune.

Nous travaillons également à améliorer nos pratiques existantes pour mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde visant à organiser, au niveau local, tous les moyens nécessaires pour la mise en sécurité des Vizillois et des personnes de passage (évacuation, hébergement d'urgence, gestion de crise, etc.).

De par sa situation géographique particulière, notre ville est exposée à des risques à la fois naturels et technologiques, comme vous pourrez le découvrir dans ce document que je vous engage à lire et à conserver.

Les personnes qui le souhaitent peuvent consulter à la mairie un document plus complet qui sera actualisé en fonction de l'évolution de la connaissance des risques.

Il permet de mieux connaître ce qui nous entoure et de réagir en conséquence car toutes les observations confirment qu'une telle préparation réduit considérablement les conséquences d'une catastrophe.

Développer la « culture du risque » c'est être acteur de sa propre protection et participer à celle des autres.

Alain BERHAULT
Maire de Vizille

LES RISQUES NATURELS



Inondations et crues torrentielles

Chaque cours d'eau, du plus petit torrent aux grandes rivières, collecte l'eau d'un territoire plus ou moins grand appelé "son bassin-versant". Lors de pluies abondantes ou durables, le débit d'un cours d'eau augmente et peut entraîner un débordement des eaux. La fonte de la neige s'ajoute parfois à ces pluies et accentue le risque. De fortes précipitations peuvent également engendrer une capacité d'infiltration insuffisante des sols et une saturation du réseau d'eaux pluviales.

Vizille présente un réseau hydrographique très dense :

- **La rivière La Romanche** qui borde le territoire communal à l'Ouest est l'exutoire de l'ensemble des canaux et réseaux d'eaux pluviales.
- **Le Vernon** (sur la route de Vaulnaveys) traverse la ville d'Est en Ouest en transitant par les canaux du Moulin et du Gua.

Quatre canaux principaux traversent la ville :

- **Le canal du Moulin** et **le canal du Gua** alimentés par le Vernon, les sources du parc du château, et le canal de la Filature.
- **Le canal de la Filature** alimenté par les sources du parc du château.
- **Le canal des Martinets** alimenté par le canal de fuite de la centrale EDF du Péage de Vizille.

Des ruisseaux à caractère torrentiel :

- **Le ruisseau de Monchaboud**, draine les eaux du bassin-versant de Monchaboud.
- **Les ruisseaux des combes de la Forêt de Vizille (talwegs)** alimentés par le bassin-versant de Montjean.



LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Inondations de plaine

(crue lente et crue des rivières torrentielles)

- **La Romanche**: en cas de rupture des digues, une grande partie de la plaine de la Romanche (donc de Vizille) peut être inondée. Hors rupture, il n'y a pas d'inondation pour la crue de référence.

Mesures de prévention prises: surveillance et entretien des digues par le Syndicat des digues de la Romanche. Études en cours pour réaliser des travaux de renforcement.

- **Le Vernon**: une grande partie du Plan peut être inondée.

Mesures de prévention prises: mur en béton armé le long du Vernon pour protéger le RD 524 contre l'érosion (programme pluriannuel de la DDE).

Degrilleur automatisé au virage de "Mutte" pour faciliter l'écoulement de l'eau dans le lit du canal. Plan de Prévention du Risque naturel inondation Romanche aval.

- **Les Canaux**: curage et renforcement des berges réalisés en 1995 et 2000.

Inondation par les fossés de drainage

Essentiellement dans la zone du Plan, des fossés récupèrent les eaux de la nappe alluviale affleurante.

Mesures de prévention prises: curage des fossés.

Débordement des ruisseaux

Ruisseaux de Monchaboud et des combes de la Forêt de Vizille. **Mesures de prévention prises**: busage et curage des fossés.

Stagnation d'eaux pluviales

Essentiellement en bas de la RD 5 route de Brié (place du marché) et les quartiers du Marais et de la Gaffe.

Mesures de prévention prises: programme de travaux d'assainissement et eaux pluviales.



BONS RÉFLEXES

- Suivez les consignes générales en cas de risque majeur (page 15).
- Selon les cas, évacuez votre maison ou réfugiez-vous dans les étages supérieurs.
- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations et Mettez hors d'eau le maximum de vos biens.
- Ne vous aventurez pas dans une zone inondée, ni à pied ni en voiture.
- Attendez les consignes des autorités pour sortir, mais tenez-vous prêt à évacuer les lieux.
- À la suite d'une inondation, remettez votre foyer en état le plus tôt possible pour protéger votre santé et pour que votre logement et vos biens ne subissent de plus amples dommages.





Mouvement de terrain



LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Suivant la nature géologique des terrains et leur morphologie, différents types de risques peuvent se manifester sur le territoire communal.

Chutes de pierres et de blocs

Les terrains cristallins du relief de la forêt de Vizille qui présentent des rognons rocheux sont générateurs de risques de chutes de pierres, de blocs et d'éboulements malgré la présence de la forêt.

Mesures de prévention prises:

étude spécifique quantitative du risque pour déterminer les protections à réaliser. Travaux de purge, microdécroûtage, ancrages si nécessaire, comme dans le secteur de La Rochette au Péage.



Effondrement de cavité souterraine : Fontis

Ce risque est présent dans le quartier des Mattons suivant une bande de formations gypseuses de plus de 100 m de large à la limite du versant de Cornage. Il se traduit par des éboulements de surface ponctuels traduisant la présence de cavités grossièrement cylindriques en sous-sol. La dissolution du gypse par les eaux souterraines est à l'origine de l'ouverture des fontis.

Mesures de prévention prises: études géophysique et hydraulique et zonage pluvial du bassin-versant de Montchaboud. Programme de travaux dans le cadre de l'étude du schéma directeur des eaux pluviales. Nouveau zonage de constructions défini par la Mairie.

Glissement de terrain

Risque dans des secteurs à forte pente (Les Enversins et l'Aup Maurel), mais aucun événement significatif recensé à ce jour.

Mesures de prévention prises: Constructions interdites dans les zones de risque de glissement important, autorisées sous conditions dans les zones de risque de glissement de faible ampleur.

Mouvement de terrain majeur

Les Ruines de Séchilienne

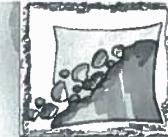
Le risque se caractérise par l'instabilité irréversible d'un pan de montagne se situant en amont de Vizille en direction de l'Oisans devant aboutir à un éboulement de masses rocheuses plus ou moins important (3 à 20 millions de m³). Le barrage formé dans le lit de la Romanche à la suite de l'éboulement créerait un lac d'un volume d'eau proportionnel à celui de l'éboulement (200 000 à 20 millions de m³). La rupture inévitable du barrage provoquerait une crue de la Romanche avec des conséquences pour les territoires en aval proportionnelles à l'importance de l'éboulement.

Le risque pour Vizille :

L'éboulement lui-même ne toucherait pas le territoire communal. Mais ses conséquences, retenues par les experts, correspondent à différents niveaux du lac naturel créé par l'effondrement de la masse rocheuse, et après la rupture du barrage improvisé, à des zones d'inondation allant de Vizille à Grenoble.

Mesures de prévention prises : depuis 1986, le site est sous surveillance instrumentée en temps réel et des capteurs permettent l'analyse des mouvements de la roche, ce qui permet de pouvoir donner l'alerte et d'évacuer les populations en cas d'éboulement imminent. Le Préfet de l'Isère a présenté un plan d'action d'ensemble en dix mesures et un Plan de Secours Spécialisé a été approuvé. Concernant les parades techniques, elles sont de deux ordres :

- Routières : déviation haute de la RN 91 et réalisation éventuelle d'un tunnel routier à long terme.
- Hydraulique : réalisation d'ouvrages de contention et d'une galerie hydraulique afin d'éviter la formation d'un barrage naturel sur la Romanche.
- Une étude est en cours afin de déterminer les travaux éventuels de renforcement et/ou de rehaussement des digues de la Romanche sur le territoire de notre commune.
- Plan de Prévention du Risque naturel inondation Romanche aval.



BONS RÉFLEXES

PENDANT :

- Fuyez latéralement la zone de danger.
- Rentrez dans un bâtiment en dur et abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur porteur. Ne prenez pas l'ascenseur.

APRÈS :

- Ne pas revenir sur ses pas et s'éloigner de la zone dangereuse.
- Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé sans l'autorisation des autorités.
- Attendez les consignes des autorités pour sortir sauf s'il y a danger à l'intérieur de votre abri.
- Suivez les consignes générales en cas de risque majeur (page 15).





Tremblement de terre

BONS RÉFLEXES

- Suivez les consignes générales en cas de risque majeur (page 15). Voir aussi page 7 : "bons réflexes".
- Si vous êtes à l'INTÉRIEUR : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. Eloignez-vous des fenêtres.
- Si vous êtes à l'EXTÉRIEUR : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.
- Si vous êtes en VOITURE : arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée.
- Si vous êtes dans un STADE ou une SALLE de SPECTACLES, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses

LES RISQUES DANS LA COMMUNE

En vue de l'application des règles de construction parasismique, le décret du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique classe Vizille en zone 1b (faible sismicité). Cependant, la révision du zonage sismique de la France devrait conduire à augmenter le niveau sismique de la région grenobloise.

Les études menées à l'Université de Grenoble ont déterminé une magnitude maximale comprise entre 5 et 6 pour les Alpes du Nord. C'est le chiffre qu'il convient de prendre en compte pour Vizille.

À ce jour, aucune méthode scientifique ne permet de connaître à l'avance la date, le lieu, la magnitude et l'intensité d'un tremblement de terre.

Mesures de prévention :

La prévention consiste à minimiser les effets d'un séisme par l'application de certaines mesures :

- Règles de constructions parasismiques rendues obligatoires dès 1993 pour les nouvelles constructions.

Réglementation spécifique pour les bâtiments dits à « risque spécial » : barrages, usines chimiques classées « Seveso* ».

(*Directive européenne sur les risques d'accidents majeurs pour certains établissements).





Feux de forêts



On parle de feu de forêt lorsqu'un incendie concerne une surface minimale d'un hectare. La végétation présente sur le territoire communal (arbres feuillus et peu de résineux) n'est pas propice aux grands feux.

LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Le risque est faible et limité à certaines zones. Peu de population est concernée.

Mesures de prévention prises : arbres coupés par EDF le long des lignes électriques. Entretien et débroussaillage par l'ONF de la forêt, notamment aux abords de sites sensibles (camping et zone de Cornage).

BONS RÉFLEXES

- **PRÉVENTION :** les facteurs ou négligences créés par l'homme sont à l'origine de 70 à 80% des feux de forêts.

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu:
 - Allez les pompiers : 18
 - Si possible attaquez le feu sans prendre de risque.

- Si vous êtes surpris par le front de feu:
 - Eloignez-vous dos au vent.
 - Respirez à travers un linge humide.

- Recherchez un écran (rocher, mur...).

- En voiture, ne pas sortir. Réfugiez-vous dans le bâtiment en dur le plus proche, fermez et arrosez volets, portes et fenêtres et occulez les aérations avec des linges humides.



Phénomènes météorologiques



VERT

Pas de vigilance particulière.

JAUNE

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

ORANGE

Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics

ROUGE

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Téléphone : 0 892 68 02 38

Minitel : 3615 MÉTÉO

Internet : www.meteofrance.com

Météo France signale un danger météorologique 24h à l'avance en diffusant un message d'alerte, une carte de vigilance et des bulletins de suivi. Les dangers signalés sont : le vent violent, les fortes précipitations, les orages, la neige et le verglas, les avalanches, les canicules et le grand froid. La vigilance météorologique est basée sur une échelle de **QUATRE COULEURS** (voir ci-contre).



Chutes de neige abondantes et verglas

De décembre à mars, un plan de déneigement et de lutte contre le verglas basé sur la surveillance et une organisation d'astreintes est mis en place par les services municipaux. Il prévoit prioritairement le traitement des rues (sauf routes départementales et nationales assurées par la DDE), des trottoirs, des écoles et des accès aux bâtiments publics. Cependant, il est de la responsabilité de chaque propriétaire ou locataire de déneiger et de "déverglacer" le trottoir longeant le bâtiment occupé.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



L'accident industriel

Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens et l'environnement. Le risque est majeur quand les effets dépassent les limites du site. Les établissements industriels présentant des risques sont soumis à la législation qui concerne les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En fonction de la nature et de l'importance de leur activité, ils sont soumis, auprès du Préfet, à déclaration ou à autorisation d'exploiter. Parmi les ICPE, les établissements à risque important sont classés "Seveso seuil bas" et ceux à risque majeur "Seveso seuil haut".

LES RISQUES DANS LA COMMUNE

À Vizille, aucun site industriel n'est référencé Seveso*. En revanche, des communes voisines possèdent des installations classées Seveso seuil haut. Vizille est concernée (nuage toxique et explosion) par les usines ARKEMA de Jarrie et RHODIA de Pont de Claix.

(*Directive européenne sur les risques d'accidents industriels majeurs pour certains établissements).

Mesures de prévention :

Chaque entreprise met en œuvre une politique de prévention. La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), sous l'autorité du Préfet, analyse les études de danger, élabore les prescriptions techniques et les moyens de prévention à imposer à l'exploitant. Elle procède également à des inspections périodiques.



L'État fixe dans un Plan Particulier d'Intervention (PPI) les moyens de secours publics (pompiers, SAMU, police ...) qui seront déployés si les conséquences d'un accident majeur dépassent l'enceinte du site industriel. C'est le Préfet qui coordonne l'ensemble des secours.



BONS RÉFLEXES

- Suivez les consignes générales d'événement technologique majeur avec confinement (page 15).

L'accident nucléaire

Le risque nucléaire se caractérise par des accidents qui peuvent survenir : lors de transport de sources radioactives, d'utilisations médicales, industrielles ou à des fins de recherche, en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire.



LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Aucune installation nucléaire n'est implantée sur le territoire communal et la commune n'est pas concernée par la zone d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'une installation nucléaire située dans le département de l'Isère ou limitrophe.

Toutefois, Vizille pourrait être touchée par des retombées radioactives à la suite d'un accident sur une installation extérieure (en référence à l'accident de Tchernobyl).

Mesures de prévention :

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.) est chargée du contrôle technique et réglementaire de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Elle est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique de contrôle en matière de sûreté nucléaire et de la radioprotection.

En cas d'accident ou d'incident nucléaire, l'exploitant met en œuvre son Plan d'Urgence Interne qui concerne la centrale en matière de sûreté et de radioprotection.

Le Préfet, si le niveau de gravité le justifie, déclenche le PPI propre à l'installation touchée. Ce plan prévoit l'organisation de l'ensemble des moyens de secours et d'intervention disponibles.



BONS RÉFLEXES

- Suivez les consignes générales d'événement technologique majeur avec confinement (voir page 15).

La rupture de barrage



La commune de Vizille est située en aval de quatre grands barrages localisés en Isère :

- Le barrage du Chambon sur La Romanche (distance 40 km, 51 millions/m³).
- Le barrage du Verney sur l'Eau d'Olle (distance 24 km, 15.4 millions/m³).
- Le barrage de Grand'Maison sur l'Eau d'Olle (distance 39.5 km, 137 millions/m³).
- Le barrage de Monteynard sur le Drac (distance 20 km, 275 millions/m³).

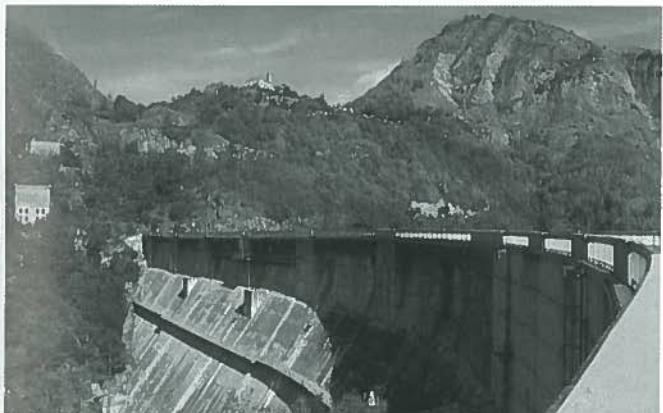
LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Une rupture de grand barrage provoquerait une inondation comparable à un raz de marée précédée par le déferlement d'une onde de submersion.

Barrages	Délai onde submersion	Surélévation Romanche
CHAMBON	1h43	5 à 10 m
VERNEY	1h31	3 à 6 m
GRAND'MAISON	1h30	4 m
MONTEYNARD	PPI en cours d'élaboration	

Mesures de prévention :

La rupture d'un grand barrage n'est pas brutale, des signes précurseurs seraient observés et permettraient d'alerter les autorités afin d'assurer la protection des populations. Le contrôle des installations est assuré par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Un dispositif d'alerte est établi conjointement par EDF et la Préfecture de l'Isère.



BONS RÉFLEXES

- Évacuez et gagnez les hauteurs les plus proches.
- Suivez les consignes générales d'événement technologique majeur avec évacuation (page 15).

Transport de matières dangereuses



BONS RÉFLEXES

- Les consignes générales sont applicables avec, selon les cas, confinement ou évacuation (page 15).
- Si vous êtes témoin d'un accident:
 - Donnez l'alerte: 18 (pompiers)
 - Eloignez-vous des fumées toxiques.
 - Si possible, donnez aux secours les codes inscrits sur la plaque orange du véhicule et décrivez la plaque symbole de danger.

Par exemple:

Plaque orange
"Code Danger"



Plaque "Symbole Danger"



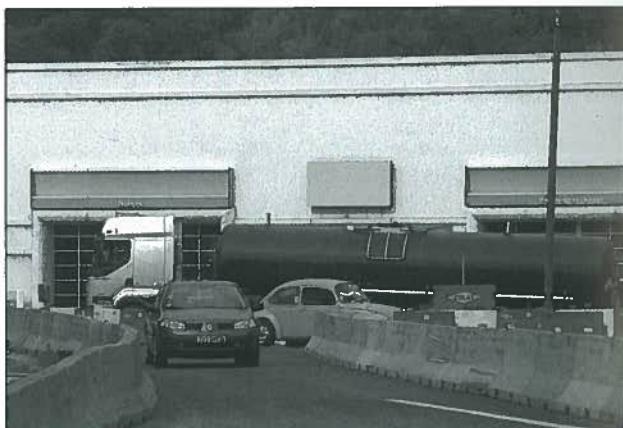
Les matières dangereuses peuvent être acheminées par canalisation, par route, par voie ferrée ou fluviale. En cas d'accident elles sont susceptibles de présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Vizille est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par route. Les axes principaux sont: la RN 91, la RN 85, les RD 5 et RD 524. Les conséquences qui peuvent en découler sont l'explosion, l'incendie, la pollution (air, eau, sol), le nuage毒ique.

Mesures de prévention prises:

Protocole national d'intervention en cas d'accident (TRANSAID). Signalisation sur le véhicule du danger présenté par le chargement. Le transport par route de toutes matières dangereuses est interdit les dimanches et jours fériés ainsi que les samedis et les veilles de jours fériés à partir de 12h.



CONSIGNES

en cas d'événement naturel ou technologique majeur

L'alerte pour les risques technologiques :

La population est avertie par un signal d'alerte,

► N° Vert 0 800 50 73 05 →

pour avoir plus de renseignements et vous familiariser avec le signal

Des essais de sirène ont lieu le premier mercredi de chaque mois à midi



Consignes générales

Pendant que le signal d'alerte est diffusé : **Écoutez la radio**

Pour les premières informations des autorités sur la catastrophe et les consignes à adopter. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



98,2 MHz ou 102,8 MHz

Mettez-vous à l'abri selon les modalités prévues par les autorités



Pour éviter les risques d'explosion:

Ne fumez pas et évitez toute flamme et étincelle



Ne téléphonez pas
afin de laisser les lignes libres
pour les secours

En cas d'évacuation

- **Tenez-vous prêt** à évacuer.
- Emportez les équipements minimums:
- **papiers d'identité** et personnels
- radio portable avec piles
- lampe de poche
- eau potable
- médicaments urgents
- couvertures
- vêtements de rechange
- Mettez hors de danger les biens pouvant être déplacés.
- Coupez vos réseaux: eau, électricité, gaz.

En cas de confinement

- Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Rendez le local "étanche" en fermant et calfeutrant les ouvertures et les aérations.
- Arrêtez si possible la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- Ne cherchez pas à rejoindre vos enfants à l'école ou des membres de votre famille (ils suivent eux aussi les consignes de sécurité).
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des autorités.

Lorsque tout risque est écarté pour les populations, le **signal de fin d'alerte** est déclenché.



La fin de l'alerte est également annoncée sous la forme de messages diffusés par France Bleu Isère.

Pour en savoir plus

- Le Document Communal Synthétique (DCS) qui recense les risques majeurs identifiés sur le territoire de Vizille et le DICRIM sont consultables à la Mairie (service urbanisme).

www.ville-vizille.fr

- Institut des Risques Majeurs (IRMa)
9, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Téléphone : 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

- Prim.net: site thématique dédié à la prévention des risques majeurs.
www.prim.net

- Ministère de l'écologie et du développement durable.
www.ecologie.gouv.fr

- SisFrance : histoire et caractéristiques des séismes ressentis en France métropolitaine.
www.sisfrance.net

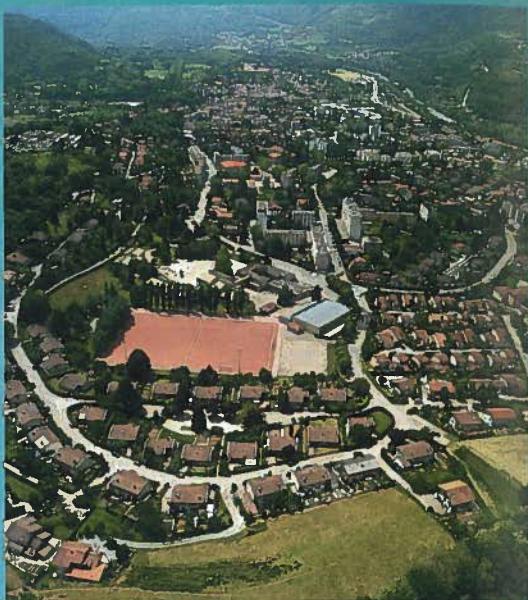
- BRGM - Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemen BP 6009
45060 Orléans, cedex 2, France
Tél. : +33 (0)2 38 64 34 34
www.brgm.fr

- Préfecture de l'Isère
12 place de Verdun
38000 GRENOBLE
www.isere.pref.gouv.fr

- www.meteofrance.com

- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
www.industrie.gouv.fr

DOCUMENT
À CONSERVER



Sources

Dossier Communal Synthétique, Préfecture de l'Isère,
Mémento du Maire et des élus locaux,
Institut des Risques Majeurs (IRMa), Prim.net,
Service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM), Direction Départementale de l'Agriculture
et de la Forêt de l'Isère (DDAF), Météo France,
Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche
et de l'Environnement (DRIRE), Ministère de
l'Industrie, du Commerce et de l'Économie.